



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 7 octobre 2021 — N° 214

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Guy Bégin, surveillant d'élèves à l'école des Enfants-de-la-Terre.

Mme St-Pierre (Acadie) fait une déclaration afin de demander au gouvernement de réviser les lois sur le statut de l'artiste.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Julien Brossard, avocat.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Antoine Pelletier, nommé Maître de traditions vivantes.

Mme Perry Mélançon (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite des propriétaires du restaurant L'Eau à la bouche.

7 octobre 2021

M. Fitzgibbon (Terrebonne) fait une déclaration afin de souligner les 30 ans de carrière de M. Pierre Daviault dans le domaine du développement économique local et régional.

Mme Dorion (Taschereau) fait une déclaration afin d'inviter le gouvernement à éviter les erreurs du passé dans le domaine des infrastructures routières.

Mme Roy (Montarville) fait une déclaration afin de souligner le 70^e anniversaire du Théâtre du Nouveau Monde.

À 9 h 50, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

7 octobre 2021

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Tanguay (LaFontaine) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 896 Loi modifiant la Loi électorale afin de favoriser la parité entre les femmes et les hommes dans les candidatures au sein des partis politiques lors d'une élection générale

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1250** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 896.

Dépôts de documents

M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Commissaire à la santé et au bien-être;
(Dépôt n° 2910-20211007)

7 octobre 2021

Les rapports annuels de gestion 2020-2021 des Centres intégrés de santé et de services sociaux suivants :

Abitibi-Témiscamingue	(Dépôt n° 2911-20211007)
Chaudière-Appalaches	(Dépôt n° 2912-20211007)
Lanaudière	(Dépôt n° 2913-20211007)
Montérégie-Est	(Dépôt n° 2914-20211007)

Les rapports annuels 2020-2021 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits des Centres intégrés de santé et de services sociaux suivants :

Chaudière-Appalaches	(Dépôt n° 2915-20211007)
Lanaudière	(Dépôt n° 2916-20211007)
Montérégie-Est	(Dépôt n° 2917-20211007)

Le rapport 2020-2021 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.
(Dépôt n° 2918-20211007)

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport 2019-2023 du Comité de la rémunération des juges.
(Dépôt n° 2919-20211007)

7 octobre 2021

Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie,
dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 des Offices jeunesse internationaux du Québec.
(Dépôt n° 2920-20211007)

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 de la Régie des marchés agricoles et
alimentaires du Québec.
(Dépôt n° 2921-20211007)

Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel d'activités 2020-2021 de Bibliothèque et Archives nationales du
Québec.
(Dépôt n° 2922-20211007)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 251 concernant l'adaptation de la société au
vieillissement de la population, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 15 septembre
2021 par M. LeBel (Rimouski);
(Dépôt n° 2923-20211007)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 16 septembre 2021 par
Mme Richard (Duplessis) concernant l'implication des comités de résidents dans
l'évaluation des résidences privées pour aînés (RPA);
(Dépôt n° 2924-20211007)

7 octobre 2021

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 16 septembre 2021 par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) concernant la tenue d'une étude d'impact préalablement à la réalisation du projet de plateforme de transbordement de Ray-Mont Logistiques.

(Dépôt n° 2925-20211007)

Dépôts de rapports de commissions

M. Tanguay (LaFontaine), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 3, 4, 8, 9, 10 et 11 juin, le 31 août, les 1^{er}, 2, 14, 21, 22, 23, 28, 29 et 30 septembre, et les 5 et 6 octobre 2021, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2926-20211007)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Montpetit (Maurice-Richard) retire certains propos non parlementaires, à deux reprises.

7 octobre 2021

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 106 et 107 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), monsieur Éric Théroux, administrateur d'État, soit nommé membre et président de la Commission de la fonction publique, pour un mandat de cinq ans à compter du 18 octobre 2021.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 106 de la Loi sur la fonction publique, un vote requérant l'approbation des 2/3 des membres de l'Assemblée est tenu ; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1251** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que les Premières Nations d'Amérique sont à l'origine du sport aujourd'hui connu sous le nom de crosse;

QU'elle souligne que les Québécois ont adopté ce sport il y a plus de 250 ans et qu'ils le pratiquent toujours;

7 octobre 2021

QU'elle prenne acte que selon la Fédération internationale de crosse, aucune objection n'a été reçue de la part du Comité olympique canadien, de l'Association canadienne de crosse, du Comité olympique et paralympique des États-Unis ni de l'Association américaine de crosse quant à la participation de l'équipe nationale iroquoise aux Jeux mondiaux de 2022;

QUE l'Assemblée nationale profite de la Journée internationale de solidarité avec les peuples autochtones des Amériques pour exprimer son appui à la Confédération iroquoise et à son équipe nationale de crosse, membre de la Fédération internationale de crosse, dans leurs démarches en vue d'une participation aux Jeux olympiques d'été de 2028 à Los Angeles.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1252** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne qu'un changement de culture au sein du système de justice est nécessaire, et que celui-ci passe notamment par la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale;

QU'elle souligne que pour opérer un tel changement de culture, la contribution de tous les acteurs du système de justice est essentielle;

7 octobre 2021

QU'elle réitère l'importance que tous les acteurs du système de justice, dont les juges, reçoivent une formation sur les réalités des violences sexuelles et conjugale;

QU'elle rappelle qu'un comité d'experts, après de larges consultations, a recommandé dans le rapport *Rebâtir la confiance* la création d'un tribunal spécialisé, de même que la mise en place d'une formation pour les juges;

Finalement, qu'elle rappelle que l'Assemblée est souveraine, et que ses membres ont voté à l'unanimité en faveur du principe du projet de loi n° 92, Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1253** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Fortin, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant l'accomplissement des engagements électoraux du premier ministre; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

7 octobre 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) M. Roy (Bonaventure), et M. LeBel (Rimouski), propose :

Que l'Assemblée nationale souligne la tenue de la Grande Marche pour la protection des forêts ayant débuté le 6 septembre dernier et se terminant le 16 octobre;

Qu'elle prenne acte des revendications de la Grande Marche, notamment :

- La protection de la centaine de projets d'aires protégées prioritaires dans le Sud du Québec en terres publiques;
- La création d'un observatoire indépendant de la forêt, dont la mission serait d'intégrer la science, les savoirs autochtones et les aspirations citoyennes dans la gestion des forêts;
- L'adoption d'une loi inspirée de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin d'empêcher la destruction des boisés urbains et périurbains dans les communautés métropolitaines et les MRC où le pourcentage de couvert forestier est inférieur à 50%;
- La modernisation de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Qu'elle enjoigne le gouvernement à accélérer la protection de nos forêts;

Qu'enfin, l'Assemblée nationale souligne la promotion des valeurs environnementales et sociales par les personnes organisatrices et participantes de la Grande Marche.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

7 octobre 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1254** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée le 14 septembre 2021, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 92, Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières.

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission dans le cadre du mandat conféré par le code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 19.1 du Règlement, M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission.

7 octobre 2021

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 06, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 16.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Proulx, ministre du Tourisme, propose que le projet de loi n° 100, Loi sur l'hébergement touristique, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 12 h 27, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 12 h 32.

7 octobre 2021

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1255** en annexe)

Pour : **107** Contre : **10** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 100 est adopté.

À 12 h 34, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 13 heures.

Débats de fin de séance

À 13 h 02, conformément à la motion adoptée par le 14 septembre 2021, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « les bris de services dans le réseau de la santé ». M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, remplace le ministre pour ce débat.

7 octobre 2021

M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, propose l'ajournement des travaux au mardi 19 octobre 2021, à 10 heures.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1256** en annexe)

Pour : **82** Contre : **0** Abstention : **0**

À 13 h 16, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 19 octobre 2021, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 7 octobre 2021, à 17 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Proulx, ministre du Tourisme, la représentante du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 100 Loi sur l'hébergement touristique

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

7 octobre 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Tanguay (LaFontaine):

(Vote n° 1250)

POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (IND)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup- Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)	
	(Champlain)	(Berthier)	

7 octobre 2021

Sur la motion de M. Legault, premier ministre :

(Vote n° 1251)

(Identique au vote n° 1250)

Sur la motion de M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 1252)

(Identique au vote n° 1250)

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 1253)

(Identique au vote n° 1250)

Sur la motion de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) M. Roy (Bonaventure), et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 1254)

(Identique au vote n° 1250)

7 octobre 2021

Sur la motion de Mme Proulx, ministre du Tourisme :

(Vote n° 1255)

POUR - 107

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Hivon (PQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellette (IND)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Cicccone (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
D'Amours (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
David (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

CONTRE - 10

Dorion (QS)	Labrie (QS)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Massé (QS)	
Ghazal (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	

7 octobre 2021

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 1256)

POUR - 82

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Ghazal (QS)	(Champlain)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Leduc (QS)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Massé (QS)	
Dorion (QS)	Lafortest (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	